

Informations complémentaires sur le **Visa** Indonésie :

- Tout requérant d'un visa Indonésien doit disposer d'un passeport comprenant au moins deux pages vierges et être valable au moins 6 mois à compter du jour de la demande de visa.
- Il est fortement conseillé de demander un visa environ 1 mois avant l'entrée sur le territoire de l'Indonésie : effectivement la durée de validité du visa Indonésien est généralement de 3 mois : demander un visa trop tôt, pourrait vous exposer à obtenir un visa dont la fin de validité ne vous permettra pas d'entrer sur le territoire Indonésien. Le visa Indonésien est valable à compter de sa date d'émission.
- Le formulaire officiel de l'ambassade d'Indonésie doit être rempli en ligne avant impression du Récépissé de demande de visa à joindre à votre dossier de demande de visa. Le Récépissé doit être signé sous peine de non validité.
- La photo d'identité jointe au formulaire doit être obligatoirement de couleur et collée sur le Récépissé de demande de visa.
- Les visas touristiques délivrés par l'ambassade d'Indonésie sont à entrée simple. Le visa d'affaires délivré est soit à entrée simple soit à entrées multiples selon acceptation de l'ambassade. Le visa est valable jusqu'à la date d'expiration du visa.
- Les visas non utilisés ou expirés ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement, ni d'un renouvellement.
- Il faut distinguer la durée de validité d'un visa court séjour, généralement de 90 jours et la durée de séjour autorisée, généralement de 60 jours.
- Un visa ne peut pas être prolongé par l'ambassade de d'Indonésie. En cas de prolongation de séjour, il faudra effectuer la demande d'un nouveau visa.
- Toute prolongation sur place du visa doit être effectuée auprès des services de l'immigration d'Indonésie.
- Pour les visas affaires et touristiques, tous les documents requis pour la constitution du dossier de demande de visa doivent être nominatif.
- Tout dépassement de séjour en Indonésie dans le cadre d'un voyage touristique ou d'affaires est passible d'une amende.
- Le visa Indonésien apposé sur votre passeport indiquera les informations suivantes : la catégorie de visa délivrée, la durée de séjour autorisée, Nom et prénom(s) du demandeur de visa, le nombre d'entrée autorisée, la date du début de validité du visa, la date de fin de validité du visa, le numéro du passeport, le lieu de délivrance du visa.